

Communiqué

Contre la politique gouvernementale, 1ère étape de la mobilisation samedi 5 février !

Depuis plus de trois ans le gouvernement de M. Raffarin multiplie les attaques contre les salariés. Avec la contre-réforme, des retraites il a réussi à imposer un allongement de la durée de cotisation et une baisse du niveau des pensions. Avec celle de l'assurance-maladie, il permet le développement d'une médecine à plusieurs vitesses et l'énorme majorité des patients payeront plus pour être plus mal soignés. Après s'en être pris à la protection sociale, le gouvernement s'attaque au droit du travail.

La modification des règles de licenciement affaiblit les droits des salariés. Ainsi une entreprise qui procédera à une restructuration ne sera plus obligée d'engager un plan social, sauf en cas de licenciements secs. En excluant ainsi les reclassements internes du décompte du nombre de salariés nécessaire au déclenchement d'un plan social, les garanties collectives des salariés sont remises fondamentalement en cause. De plus, la diminution générale des délais de recours accroît les marges de manœuvre des employeurs et les quelques avancées sociales de la loi de modernisation sociale ont été supprimées. Enfin, des "accords de méthode" dérogatoires au code du travail, négociables entreprise par entreprise, pourront encore assouplir ces nouvelles règles pour le plus grand profit du patronat.

Après le droit du travail, c'est au tour des 35 heures. Certes, les lois Aubry étaient loin d'être satisfaisantes car elles ont permis au patronat de pratiquer une modération salariale, de développer une plus grande flexibilité du travail, tout en étant subventionné. Cependant, elles avaient le mérite de poursuivre la baisse séculaire du temps de travail en introduisant une nouvelle durée légale du travail. Les mesures prévues par le gouvernement vident celle-ci de toute portée. Le contingent légal d'heures supplémentaires est porté de 180 à 220 heures et pourra encore être augmenté par des accords de branche ou d'entreprise. L'accord dérogatoire pour la rémuné-

ration des heures supplémentaires pour les entreprises de moins de 20 salariés est prorogé jusqu'à fin 2008, alors même que ce sont elles qui les utilisent le plus. Ainsi, les salariés des PME travailleront plus sans "gagner plus". De plus, en assouplissant considérablement les modalités de fonctionnement du compte épargne-temps et en encourageant le paiement des jours de RTT, le gouvernement rend, de fait, les 35 heures facultatives.

Dans la Fonction publique, le gouvernement gèle les salaires, avalisant ainsi une perte de pouvoir d'achat importante pour les fonctionnaires. De plus, sous prétexte de "réforme de l'Etat", le gouvernement introduit des méthodes de gestion à l'œuvre dans les multinationales, vidant ainsi petit à petit la notion de service public de tout contenu. Il poursuit les privatisations des entreprises publiques comme EDF/GDF et France Télécom. Totalemment acquis aux dogmes libéraux, ce gouvernement s'est révélé incapable de mener une politique économique permettant de commencer à résorber le chômage. Le nombre des demandeurs d'emplois augmente régulièrement et leurs droits sont réduits parallèlement. Enfin, alors que les profits des entreprises sont au beau fixe, il supprime un jour de congé aux salariés, sous prétexte de solidarité nationale.

Face à de telles orientations, il faut construire une dynamique de mobilisation permettant d'imposer d'autres choix. Dans ce cadre, l'Union syndicale Solidaires considère que l'appel à une journée nationale d'action le samedi 5 février peut être une première étape dans ce processus. L'Union syndicale Solidaires appelle tous les salariés à descendre dans la rue ce jour-là et à assurer le succès de cette journée en construisant partout des comités unitaires de mobilisation.

Le 12 janvier 2005